



LA REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'INTERIEUR
GOUVERNORAT DE MAHDIA
COMMUNE D'EL JEM



AVIS DE CONSULTATION NATIONAL N : 16/2024

PROJET DE VOIRIES AUX ZONES D'EXTENSIONS
DE LA COMMUNE D'EL-JEM (Route menant à l'école
Primaire Oued Hammouda à Zghabna)
(PROGRAMME FICOL II)

La commune d'El-Jem lance aussi bien à travers les procédures d'achats publics en ligne (TUNEPS) que par voie matérielle, un avis de consultation national pour la réalisation des travaux **de revêtement des voiries** dans les zones d'extensions, **(FICOL II)** et ce conformément aux spécifications techniques détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Les entreprises **agrées** par le ministère de l'Équipement de l'Habitat et l'Aménagement du Territoire R0 catégorie **1** ou plus **ou R2 catégorie 1 ou plus ou VRDO catégorie 1 ou plus** intéressés à concourir peuvent télécharger, gratuitement, le dossier **de consultation** en ligne à partir du système **TUNEPS : www.tuneps.tn** ou le retirer gratuitement au siège de la Commune d'El-Jem pendant les horaires administratifs

Les soumissionnaires peuvent présenter leurs dossiers électroniquement à travers le site d'achats publics en ligne (TUNEPS)

Ils peuvent aussi présenter leurs dossiers hors ligne sous format papier dans une enveloppe extérieure envoyée au Bureau d'Ordre Central de la commune.

Les dossiers doivent être présentés comme suit :

1- **En cas de dépôt en ligne :**

Les offres contenant les documents administratifs et pièces du dossier technique et dossier financier doivent être envoyées électroniquement à travers le site d'achats publics en ligne (TUNEPS): **www.tuneps.tn**.

Seule la caution provisoire originale doit être consignée dans une enveloppe fermée et scellée indiquant uniquement la référence et l'objet de la consultation et la mention « **A** Ne pas ouvrir consultation n : **16/2024. Revêtement des voiries** dans les zones d'extension de la Commune d'El-Jem « **Programme FICOL II** » et doit parvenir au bureau d'ordre central de la Commune avant l'heure et date limite de remise des offres, à l'adresse ci-dessous mentionnée.

Toute offre non présentée sur le système TUNEPS dans le délai fixé, ou celle dont la caution provisoire est déposée après ce délai, sera rejetée de plein droit.

2- **En cas de dépôt Hors ligne :**

Les pièces constitutives de l'offre doivent être consignées dans une enveloppe fermée et scellée indiquant uniquement la référence et l'objet de la **consultation** et la mention «**ANe pas ouvrir consultation n : 16/2024. Revêtement des voiries** dans les zones d'extension de la Commune d'El-Jem « **Programme FICOL II**».

Cette enveloppe doit parvenir sous pli fermé par voie postale recommandée ou par rapide poste ou bien par dépôt direct contre décharge au Bureau d'Ordre Central de la commune avant l'heure et date limite de remise des offres et ce, à l'adresse.

Commune d'El-Jem Avenue Habib Bourguiba 5160 El-Jem

La date limite de présentations des offres est fixé pour le **Mardi 28 mai 2024. à 10h00** , les offres non présentées dans le délai **fixé ou celles dont la caution provisoire est déposée après ce délai** seront rejetées **d'office**.

*..L'ouverture des offres parvenues par voie matérielle et en ligne sera effectuée simultanément en séance publique en présence des représentant des soumissionnaires dûment habilités à l'adresse ci-dessus indiquée le **Mardi 28 mai 2024 à 11h00**.

*..Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période **decent** vingt jours (**120**) jours à partir **du jour suivant** la date limite fixée **pour la** réception des offres.

*LE SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES AFFAIRES
DE LA COMMUNE D'EL-JEM*

GZARA MONDHER